REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE
HANDSCHUHEIM
Arrondissement de Saverne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

SEANCE du 29 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers Elus : 11 Conseillers en fonction : 09 Conseillers présents : 06

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 19 juillet 2019, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents: KOERCKEL Jacques, M. OBRECHT Jean-Michel, M. MEUNIER

Alain, Mme MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés: M. SCHORDAN Raymond a donné procuration à M. WICK Bernard

Mme HOEFFEL Dominique, M. BILGER René

ORDRE DU JOUR

• Désignation du secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Affaires du personnel : Transport scolaire 2019-2020 création d'un emploi d'accompagnateur
- Recensement de la population
- Eglise : Conventionnement de partage des dépenses ente la Commune et la Paroisse concernant le ponçage et la vitrification du parquet de l'Eglise
- Subvention exceptionnelle « RAM » relais d'assistant maternel

	ъ.
•	Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

1. <u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u>

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 03 juin 2019 dans la forme et la rédaction présentées.

3. <u>AFFAIRES DU PERSONNEL: TRANSPORT SCOLAIRE 2019-2020 CREATION D'UN EMPLOI D'ACCOMPAGNATEUR</u>

Le maire rappelle que le transport scolaire de l'année 2018-2019 a été assuré en alternance par Maryline SBINNE, ATSEM au RPI Ittenheim-Handschuheim et par William LOBSTEIN MINKER. Il informe que William ne souhaite plus intervenir et que Maryline a proposé d'intervenir en totalité, sur la proposition de la mairie.

Il rappelle l'obligation de créer le poste étant donné l'annualisation de la durée de service à effectuer à chaque rentrée scolaire et du fait que l'agent n'intervienne pas durant les congés scolaires.

Le maire informe que Maryline SBINNE interviendrait donc 4 jours par semaine, hors vacances scolaires du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020, selon un planning qui lui sera remis et dont la durée hebdomadaire de service a été calculée par le CDG 67. Il précise qu'il y a lieu de réfléchir à une solution pour pouvoir assurer une continuité de service du transport scolaire, en cas d'absence de l'agent, car il n'y aura pas d'intervention d'une tierce personne en alternance comme les années passées.

Après avoir entendu les explications fournies ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

La création d'un emploi permanent d'accompagnement de transport scolaire à temps non complet, à raison de 7,40/35^{ème} à compter du 02 septembre 2019, pour les fonctions d'accompagnement de transport scolaire et dont les attributions consisteront :

- À accueillir et encadrer les enfants qui prennent le transport scolaire entre l'arrêt de bus de Handschuheim et le groupe scolaire d'Ittenheim-Handschuheim, avec une prise en charge dès la sortie des classes jusqu'à la restitution aux parents et inversement. Les horaires de travail de l'agent, répartis sur 4 jours, correspondent aux horaires du transport scolaire et des sorties de classes, selon un planning remis à celui-ci.

La durée hebdomadaire de service de l'emploi est fixée à :

- 7,40/35^{ème}

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de *l'échelle C3 : L'indice brut : 548, indice majoré : 466*

4. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement de la population de Handschuheim aura lieu durant les mois de janvier et février 2020.

Le Maire rappelle donc la nécessité de désigner un coordonnateur communal et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2020 et précise qu'au titre de l'enquête de recensement, la commune percevra une dotation forfaitaire d'un montant non encore connu à ce jour, qui servira de base de rémunération à l'agent recenseur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

VU le Code Pénal, notamment ses articles 226-13 et 226-14,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour effectuer le recensement de la population, de manière discontinue dans le temps,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- Nommer Raymond SCHORDAN, 1^{er} adjoint au Maire pour occuper les fonctions de coordonnateur communal. Il sera interlocuteur de l'INSEE durant cette période, référent pour l'agent recenseur et gestionnaire de l'organisation de l'opération et de son bon fonctionnement.
- **D'autoriser le maire à recruter** un agent vacataire pour effectuer le recensement de la population de Handschuheim, de manière discontinue dans le temps, pour la période allant de début janvier à mi-février.

Les missions de l'agent recenseur consisteront à :

- Collecter les informations pour les logements confiés, à déterminer la catégorie de chaque logement, à déposer les questionnaires auprès des habitants du logement après les avoir numérotés, à les récupérer une fois remplis et à vérifier qu'il y a autant de bulletins individuels que de personnes annoncées dans la liste de la feuille de logement.
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée.
- Rencontrer régulièrement le coordonnateur, à faire avec lui le point sur l'avancement de sa collecte, à lui faire part de ses éventuelles difficultés et à lui remettre les questionnaires qu'il a collectés.

Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique et devra :

- Etre capable d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode).
- Faire preuve d'aptitudes relationnelles, de capacité au dialogue, de discrétion, confidentialité et neutralité.
- Etre tenace et disponible (collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée ou le samedi pour assurer la collecte)
- **De reverser** la totalité des crédits alloués à la commune à la rémunération de l'agent recenseur,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les arrêtes de nomination du coordonnateur communal et de l'agent recenseur.
- **Demander** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent soient inscrits au budget de la collectivité

5. EGLISE: CONVENTIONNEMENT DE PARTAGE DES DEPENSES ENTRE LA COMMUNE ET LA PAROISSE CONCERNANT LE PONCAGE ET LA VITRIFICATION DU PARQUET DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de convention de partage des dépenses entre la Paroisse de Furdenheim-Handschuheim et la Commune, suite à un premier échange de principe avec le Président Monsieur SCHWARTZ. Il est proposé d'établir une convention concernant :

- Les dépenses des travaux de ponçage et vitrification du parquet de l'Eglise, effectués récemment et dont la facture N°40-19-891 établi par la société SOLS ET PARQUETS SCHEFFTER, d'un montant de 814,00 € HT soit un total TTC de 976,80 €, doit être mandatée. Le partage des dépenses serait fixé à 70 % du montant général TTC, à la charge de la Paroisse, soit 683,76 € et 30% du montant général TTC, à la charge de la Commune, soit 293,04 €.

Après avoir entendu les explications fournies et après présentation du projet de conventionnement de partage des dépenses ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

• D'autoriser le maire à Signer la convention de partage des dépenses entre la Commune et la Paroisse de Furdenheim-Handschuheim concernant le ponçage et la vitrification du parquet de l'Eglise.

- D'autoriser le Maire à mandater la dépense d'un montant de 814,00 € HT soit un total TTC de 976,80 € au budget de la commune.
- D'autoriser le Maire à émettre un titre de recette au nom de la Paroisse de Furdenheim-Handschuheim d'un montant de 683,76 €.

6. <u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE «RAM» RELAIS D'ASSISTANT MATERNEL</u>

Monsieur le Maire présente le courrier de demande de subvention exceptionnelle pour les 10 ans du « RAM » relais d'assistant maternel. Une manifestation sera organisée afin de proposer des animations et des ateliers parents-enfants avec des intervenants professionnels sur le thème du cirque. Pour permettre la réalisation de ce projet à l'échelle du territoire, une demande de soutien financier exceptionnel a été faite à toutes les communes.

Il est rappelé que le RAM est un lieu d'information, d'orientation et d'échange gratuit mis au service des habitants de la communauté de communes Kochersberg-Ackerland, qui propose des temps d'accueil collectif, des permanences individuelles et téléphoniques, des réunions thématiques... les élus de la Comcom ont souhaité créer un lieu privilégié pour les nounous du Kochersberg.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer une subvention exceptionnelle de $100,00 \in au \in RAM$ » premiers pas de Wiwersheim pour les 10 ans d'existence et de donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

7. DIVERS

- Projet ferme du 27 rue Principale : le PC initial porté par la société ICD de création de 9 duplexes indépendants et rénovation de 2 logements existants dans la maison a été annulé. Le nouveau Permis de Construire n'est pas encore parvenu en mairie mais un courrier d'information a été transmis le 12 juillet dernier, avec la demande d'annulation PC. L'idée serait un projet plus simple de division de la propriété Ludwig en deux lots (détaillé sur courrier transmis aux conseillers).
- Transmission de la fiche conseil du CAUE, de restructuration de l'édifice ancienne école en logements à Handschuheim aux conseillers, pour un premier retour d'informations.
- Fibre optique : Délibération à prendre par rapport à la convention qui se terminera le 30/11/2021, pour une reprise par ROSACE d'ici décembre 2021. En annexe, un modèle de délibération transmis par la comcom et que Griesheim sur Souffel vient de prendre.
- Sirène : il est proposé de changer la fréquence de déclenchement du système d'alerte de la sirène communale. L'idée est de passer d'un rythme hebdomadaire à un rythme mensuel. Une délibération sera prise dès renseignements pris et recherches effectuées au niveau du plan communal de sauvegarde....
- Les travaux de l'aménagement de l'axe A35-RN4, du TSPO vont prochainement démarrer à hauteur d'Ittenheim et entraineront des impacts sur les conditions de circulation dans le secteur. Le maire, qui a participé au début de la réunion, transmet la plaquette d'informations.
- Elaboration et mise à disposition du « Guide des producteurs locaux » qui recense les producteurs du territoire proposant de la vente directe aux consommateurs.
- Mise à disposition des membres du conseil pour consultation en mairie :
- ✓ Procès-verbal de synthèse PLUi enquête publique du 03 juin au 05 juillet 2019
- ✓ Synthèse de l'étude du SDEA –ARTELIA de recherche de sites de rétention pour la lutte contre les coulées d'eau boueuse et inondations sur le bassin de la Souffel.

Urbanisme

- PC 067 181 19 R00001 annulé le 26 juillet 2019 à la demande de la société ICD en charge du programme immobilier du 27 rue Principale, en date du 12 juillet 2019
- PC 067 181 19 R0002 concernant la construction d'une maison bi famille avec démolition partielle bâtiments existants
- DP 067 181 19 R0006 concernant l'installation d'une clôture à l'arrière de l'habitation de la famille LIENHARDT

Rappel Animations estivales pour les jeunes de la com.com, organisées par Séverine FARCI :

01/08 = atelier cuisine pour les jeunes dans la salle communale

12/08 = barbecue pour toute la famille à l'aire de jeux

Les documents annexes suivants ont été remis ou présentés aux conseillers municipaux :

<u>Annexe point 5</u>: Annexe facture et convention partage dépenses

Annexe point 6 : Annexe courrier demande subvention du RAM

<u>Annexe point divers</u>: courrier PC annulation/ fiche conseil CAUE/ modèle délibération Fibre optique/ Guide des producteurs...

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.